

SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI 18 MARS 2010

Procès-verbal de la séance spéciale du Comité Consultatif d'Urbanisme de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tenue au lieu ordinaire des séances, le jeudi 18 mars 2010.

SONT PRÉSENTS

*Raymond Denis
Jonathan Chalifoux
Nicole Raymond
Michel Rioux
Pierre Meyland
Martin Lévesque, maire
Marc Béland, inspecteur municipal*

SONT ABSENTS *Michel Roy, absence motivée*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

*La séance est ouverte à 19h35 par Nicole Raymond présidente du Comité.
Marc Béland rédige le procès-verbal.*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres ayant pris connaissance de l'ordre du jour

10-03-018 *Il est proposé par Jonathan Chalifoux
appuyé par Pierre Meyland
et résolu unanimement*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance*
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3- Points de discussions*
 - PAE, Les jardins St-Antoine*
- 4- Divers*
 - Piste piétonnière Moulin-Payet*
- 5- Prochaine rencontre*
- 6- Levée de la séance*

Adoptée

3. POINTS DE DISCUSSIONS

- ***P.A.E., Les Jardins St-Antoine***

Suite aux compléments d'informations demandées et reçues du promoteur :

10-03-019

*Il est proposé par Pierre Meyland
appuyé par Nicole Raymond
et résolu unanimement*

QUE le comité recommande au Conseil d'autoriser le projet selon les plans déposés conditionnellement aux exigences suivantes :

Pour les unités prévues dans les phases 2 et 3 du développement, aménager une clôture végétale à la limite des lots et de la zone tampon.

Tous les bâtiments du projet devront être desservis par des câbles enfouis (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron).

Au moins un arbre de calibre 50mm devra être planté en façade pour chaque unité d'habitation du projet.

Les enclos à déchets doivent être localisés ailleurs qu'en cour avant.

Pour le bâtiment comprenant deux unités de logement sur le lot 321, les marges latérales doivent être inversées (3.5m à droite et 2.1m à gauche).

Adoptée

4. DIVERS

- ***Piste piétonnière Moulin-Payet***

Le Maire fait mention qu'un projet de piste piétonnière saisonnière est à l'étude pour relier le centre communautaire aux tronçons existants de la rue Moulin-Payet. Ce sentier passerait à travers champs et serait gazonné après les semences des agriculteurs.

5. PROCHAINE RENCONTRE

La date prévue est le mardi 27 avril et est à confirmer.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

10-03-020

*Il est proposé par Jonathan Chalifoux
appuyé par Michel Rioux
et résolu unanimement*

QU'à 20 h40 la séance soit levée.

Adoptée

***Nicole Raymond
Présidente***

***Marc Béland
Inspecteur municipal***